



COMMISSION DES JEUNES

PROCÈS-VERBAL

N°11

Réunion du : Lundi 31 janvier 2022

À : 14h00

Présidence : M. BELLARD Christophe

Présents : M. HERNANDEZ Jean-Claude, M. BARONIAN, Jean-Claude,

Excusé(s) : M. DE MARCHI Arnaud

MODALITÉS DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

CHAMPIONNATS DES JEUNES

- Constitution des poules de la deuxième phase en U15 et en U17.

Suite à un bug informatique et au renoncement de l'équipe de Embrun - Saint Crépin à participer au championnat U17 D1, la Commission a retardé la publication du calendrier pour le championnat U17 D2.

U17 D1

GJMD
FC SISTERON
GAP FOOT 05 2
US VEYNES SERRES
CA DIGNE
EP MANOSQUE
SC VINON

U17 D2

O.BRIANÇON SC
VIVO 04/ORAISON
GAP FOOT 05 3
LARAGNE SP/AFCV
AFC STP
FCCR/BANON
EMBRUN/ST CRÉPIN
AS FORCALQUIER

U15 D1

ASA 1
ASVG
GAP FOOT 05 2
GJMD 1
FC SISTERON
VIVO 04/ORAISON
L'ARGENTIÈRE

U15 D2 NORD

O.BRIANÇON SC
LARAGNE SP
AS TALLARD/L'AVANCE
US VEYNES SERRES
GAP FOOT 05 3
ASA 2

U15 D2 SUD

GJMD 2
EP MANOSQUE
ASA 3
SC VINON
AS FORCALQUIER/DAUPHIN
FC SISTERON 2

U15 À 8 POULE A

AFCV
EMBRUN/ST CRÉPIN
LARAGNE SP 2
CA DIGNE

U15 À 8 POULE B

AS ST ANDRÉ
GJAB
SC VINON 2
ASA 4

- Validation des résultats des matchs de la deuxième phase en U15 et en U17, et du championnat U19.

➤ CALENDRIER :

Suite à la candidature retenue par la Ligue du club de SISTERON pour l'organisation des finales de coupes régionales le week-end des 4 et 5 juin, la Commission a inversé les rencontres initialement prévues au calendrier et devant se dérouler ce week-end là sur les terrains de SISTERON.



➤ INFORMATIONS AUX CLUBS :

Nous vous rappelons que pour toute correspondance concernant les matchs du week-end et principalement les demandes de report pour cause de COVID, vous devez utiliser la boîte officielle de votre club et adresser un mail au secrétariat du District jusqu'au vendredi à 17h. Passé ce créneau votre mail doit être adressé à l'astreinte en charge de la résolution de votre problème sur la boîte mail suivante : astreinte@alpes.fff.fr

Le protocole en vigueur pour l'autorisation de report pour cause de COVID est que la catégorie concernée doit présenter les justificatifs d'au minimum 4 **cas positifs sur une période de 7 jours glissants** chez les joueurs (l'encadrement n'étant pas pris en compte).

Ces justificatifs sont à fournir pour les U15 à 11 avant le samedi à 12h et pour les U15 à 8, les U17 et les U19 avant le vendredi 19H. Un mail vous sera adressé sur la boîte officielle pour vous informer des décisions prises.

La décision de report ou de forfait d'une équipe sera prise par la ou les commissions compétentes.

- Le tirage des Coupes U15, U17 et U19 se tiendra dans les locaux du District le **Lundi 7 février à 16H**. En raison des conditions sanitaires, les représentants des clubs ne seront pas autorisés à assister à ce tirage. Par contre, il sera filmé et diffusé sur les réseaux du District.

Ces compétitions se tiendront selon le calendrier suivant :

- Tour de cadrage pour les U15 le dimanche 6 mars
- Tour de cadrage pour les U17 le samedi 12 mars
- Tour de cadrage pour les U19 le samedi 9 avril

- Les dates pour les Coupes Futsal en U15 et en U17 ont été fixées au week-end des 23 et 24 avril 2022. Ces compétitions étant réservées aux clubs disputant les championnats de D2, et restent néanmoins ouvertes aux équipes non engagées en championnat mais intéressées pour y participer. Merci d'en informer la Commission par mail envoyé au secrétariat.

RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U15 à 19) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 15 jours avant la rencontre.**

Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

RAPPELS :

1 – Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.

2 – Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.



3 - L'engagement de nouvelles équipes est possible après la phase de brassage pour participer au championnat D2.

4- Dans le cadre du Code Disciplinaire, la réduction et la bonification de points est applicable à dater de la phase de brassage pour la saison en cours.

Nous rappelons aux clubs que la FMI doit être finalisée et envoyée le dimanche soir au plus tard.

En cas d'absence de FMI, une feuille de match papier doit être remplie et retournée par mail au secrétariat du District au plus tard le lundi à midi.

COURRIER AUX CLUBS

- ☛ Une fiche de renseignements concernant l'encadrement des équipes de jeunes a été envoyée.

Cela permet aux responsables de la Commission de contacter directement des éducateurs pour communiquer en urgence des informations utiles à la gestion des rencontres de leur équipe.

Liste des fiches encore manquantes à ce jour :

- CANTON RIEZOIS
- US VEYNES SERRES
- SC VINONAI
- SAINT ANDRÉ LES ALPES
- ASVG

RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.

- **CATÉGORIE U19 : Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23**
- **CATÉGORIE U17 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96**
- **CATÉGORIE U15 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12**



COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES

- L'entente Embrun-St Crépin nous informe du renoncement à participer au championnat de D1 de son équipe U17, pris note. L'équipe est reversée en championnat de D2.
- Le club du GJAB nous informe du non engagement de son équipe U17 pour la deuxième phase des championnats, pris note.

RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

- NÉANT

INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

INCIDENTS DU WEEK END

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	INCIDENT
U15 À 8	B	24354086	1	GJAB / SC VINON	PAS DE FMI - FEUILLE PAPIER - SCORE 3/1
U15 À 8	B	24354087	1	ASA / ST ANDRÉ	Le club de ST ANDRÉ a demandé le report n'ayant pas pris à temps l'information de la reprise de la compétition se trouvant donc en déficit d'effectif. ACCORD du club de l'ASA pour un report du match.
U15	D1	24354503	1	ASVG / L'ARGENTIÈRE	Le club de l'ASVG n'a pas fourni les justificatifs des cas COVID et a signifié son forfait pour le match cité en référence.
U15	D2 NORD	24354561	1	ASA / OBSC	Le club de BRIANÇON a demandé le report suite à la programmation trop matinale du match qui aurait fait partir l'équipe trop tôt. ACCORD du club de l'ASA pour un report du match un samedi après-midi.
U15	D2 SUD	24354590	1	SC VINON / ASA 3	FMI NON ENVOYÉE



RETOUR DE LA CSR

- NÉANT

INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA

Merci de prendre note des modifications apportées aux calendriers des championnats de jeunes.



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

TABLEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	MODIFICATION	MOTIF
U15 À 8	B	24354087	1	ASA / ST ANDRÉ LES ALPES	MATCH LE 19/02 À 15H00	REPROGRAMMATION
U15	D2 NORD	24354561	1	ASA / OBSC	MATCH LE 19/02 À 13H00	REPROGRAMMATION
U15	D2 SUD	24354600	4	SC VINON / SISTERON 2	INVERSER LA RENCONTRE	MATCH RETOUR INVERSÉ
U15	D1	24354515	4	SISTERON / GAP	MATCH À 13H	DOUBLON MATCH U15
U17	D1	24354777	5	GJMD / SISTERON	INVERSER LA RENCONTRE	MATCH RETOUR INVERSÉ
U17	D1	TOUS	3	TOUTE LA JOURNÉE 3	AVANCER AU SAMEDI 05/03	FORMATION CFF À MANOSQUE

LE PRÉSIDENT

C.BELLARD

